

Elections : le bug a affecté la répartition des sièges

On se souvient du gros bug qui a affecté le vote électronique du 25 mai dernier dans différents bureaux de vote wallons et bruxellois. Il aura fallu deux semaines pour évaluer exactement le nombre de bulletins de vote corrompus par le problème informatique. Ce qui n'a pas empêché le ministère de l'Intérieur de décréter rapidement que le nombre de votes invalides est sans effet sur le scrutin. Comme pour tous les scrutins, un Collège d'experts a analysé le déroulement du vote électronique et produit un rapport. Celui-ci permet aux parlements de valider les élections. *Le Soir* s'est procuré ce rapport. Le Collège des experts y estime que le bug informatique a possiblement affecté la répartition des sièges entre partis au parlement germanophone et la répartition des sièges entre membres d'une même liste à Bruxelles. ■

Selon les experts, le bug a bien influencé le scrutin

SCRUTIN Voici le rapport sur lequel s'est assis le politique

- Pour les experts, le bug a possiblement affecté la répartition des sièges aux parlements bruxellois et germanophone.
- Et ils relèvent une flopée de cafouillages.

On enterre et on oublie. Voilà en gros la réaction politique au bug qui a perturbé les élections du 25 mai.

On enterre, vraiment ?

A chaque scrutin, un Collège d'experts analyse le déroulement du vote électronique – c'est notamment sur base de ce rapport que les parlements valident les élections. Un vent favorable nous a fait lire son rapport relatif au 25 mai.

Les experts reviennent donc sur le bug, détecté dès le dimanche à 16 heures dans les bureaux de dépouillement de Schaerbeek, Ixelles, Eupen.

Stésud (la société qui collecte les résultats pour le compte du

ministère de l'Intérieur) se met aussitôt à la tâche mais ce n'est que le 26 mai que l'on comprend la faille : le système rejette les électeurs qui se sont ravisés (ils ont voté pour une liste ou un candidat avant de changer d'avis et de modifier leur vote).

Résumons : il faudra cinq estimations et... deux semaines pour avoir la mesure exacte du nombre de votes corrompus par le bug. Cela n'empêchera pas le ministère de l'Intérieur de décréter assez tôt que le nombre de votes invalides est sans effet sur le scrutin

dont il diffuse assez vite les résultats.

Un bug... indolore, vraiment ?

Faux. Pour le Collège des experts, il a possiblement affecté la répartition des sièges entre partis au parlement germanophone et la répartition des sièges, au parlement bruxellois, entre membres d'une même liste (celle du PS, en fait : l'attribution d'un siège s'y jouait à 10 voix près).

Les experts ne disent pas que le scrutin a été biaisé. Mais qu'il a pu l'être. Qu'il subsiste un doute, qui souille ce scrutin, caractérisé par les cafouillages.

Un exemple : le Collège a constaté que le logiciel de Stésud, censé compter les votes invalidés par le bug, n'était pas correct. Un autre : « *Certaines urnes électroniques présentaient, après décryptage, un contenu anormal, comme des caractères spéciaux, des votes mal formés ou des lignes tronquées. Stésud n'avait pas d'explication à ce phénomène. Le Collège a demandé quels contrôles d'intégrité étaient réalisés sur les urnes décryptées. La réponse fut*

qu'aucun contrôle n'avait été implémenté. » Un autre : le 30 mai,

Stésud signale que des urnes sont manquantes et que le problème affecte 31 bureaux ; le Collège s'apercevra que 50 bureaux sont concernés. Un dernier : le 2 juin, le Collège note que le nombre d'urnes déclarées manquantes ou corrompues n'est pas de 27, comme signalé une semaine plus tôt par l'Intérieur, mais de... 57.

Dans ses conclusions, le Collège d'experts écrit que la « *pression médiatique et politique*

« En démocratie, le pouvoir ne peut annuler des votes régulièrement émis parce que cela l'arrange »

mise sur l'Intérieur et Stésud les a conduits à prendre des décisions mettant en place des procédures non prévues par la législation mais avec l'assentiment des bureaux de cantons. »

Il ajoute : « *Les mécanismes mis en place dans le processus électoral ne sont pas, en théorie,*

suffisants pour garantir la sé-

curité dudit processus. » Et il rappelle avoir déjà recommandé à l'Intérieur de se doter d'un savoir-faire technique qui lui évite de dépendre de sociétés externes.

Anne-Emmanuelle Bourgaux, chargée de cours de droit public et droit constitutionnel (ULB et UMon) parle, elle, d'un « *scrutin non fiable* », marqué par le « *chaos* » et une « *opacité incroyable* ». Elle retient que l'Intérieur a froidement écarté des suffrages valables parce que les machines ne les lisaient pas. « *En démocratie, le pouvoir ne peut pas annuler des votes régulièrement émis parce que cela l'arrange.* »

Elle parle d'une « *annulation illégale de votes légaux.* »

Le parlement germanophone enquête et auditionne sur le bug du 25. C'est le seul. Les autres assemblées ont validé le scrutin sans broncher. Comme dit plus haut : on enterre l'histoire alors qu'il y a bel et bien matière... à creuser et, au-delà, à sérieusement repenser nos procédures électorales. ■

PIERRE BOUILLON

Bruxelles Un monitoring politique

Après avoir scellé, mardi, un accord sur les matières bicommunautaires, les négociateurs bruxellois se pencheront dès jeudi sur la note portant sur les matières régionales. Note envoyée, mardi soir, par la formatrice socialiste, Laurette Onkelinx.

Une pièce à casser, rédigée sur base des revendications majeures des différents partis autour de la table : le PS, le FDF, le CDH, l'Open-VLD, le SPA et le CD&V. La note comprend cinq grands chapitres. Les attendus, tout d'abord, avec l'Emploi et la Formation et l'accent mis sur la lutte contre chômage des jeunes. Mais aussi l'aménagement du territoire et les pistes à suivre pour éponger le boom démographique ou encore la qualité de vie qui englobe propriété, sécurité et mobilité. Le quatrième chapitre est, lui, dédié au vivre ensemble et comprend la lutte contre les discriminations, la pauvreté et l'exclusion.

Mais le plus étonnant est le dernier chapitre et son intitulé un poil grandiloquent : « *révolutionner la gouvernance* ». Ob-

jectif : mettre de l'huile dans des rouages, qui institutionnel oblige, sont historiquement complexes. Au menu des débats, la diminution du nombre d'acteurs régionaux, une redéfinition de la tutelle régionale sur les communes, la fiscalité, l'évaluation des politiques et surtout un paragraphe sur « *des mandataires irréfutables* ». Laurette Onkelinx souhaite ainsi aborder la diminution de la rémunération et du nombre de mandataires dans les intercommunales, plafonner les salaires des directeurs des administrations.

La note prévoit également d'encadrer les avantages dont les élus communaux bénéficient et surtout de ne pas augmenter le nombre d'échevins ou de conseillers communaux malgré la hausse de la population après les élections communales de 2018. Une façon de ne pas grever le budget.

Les négociateurs devront aussi s'accorder sur le regroupement des différentes entités régionales comme Impulse, Citydev ou encore Innoviris, un dossier qui tient à cœur du CDH.

Côté finances communales, les différentes entités recevraient un subside régional fixe et un autre variant selon leur degré d'implication dans la politique régionale. Une prime au mérite en quelque sorte. Enfin, est mise sur la table la création d'un centre d'expertise en matière de partenariat public-privé.

Efficacité renforcée, tel est l'objectif du monitoring de l'action politique. Un volet cher au FDF et à son chef de file Didier Gosuin qui voudrait mettre sur pied, comme cela existe dans les pays anglo-saxons, un outil d'évaluation et de contrôle des politiques menées. « *Neutres, des fonctionnaires publics pourraient évaluer les politiques à la demande du ministre-président ou du parlement. On aurait ainsi des indicateurs pour savoir si celle-ci fonctionne et, dans le cas contraire, cela permettrait de modifier la trajectoire.* », nous expliquait-il en 2013.

En marge de cette note, les négociateurs auront un dernier dossier à éplucher et non des moindres puisqu'il s'agit du survol de Bruxelles qui, on le sait, a clairement des accents commu-

nautaires. Cependant, tous souhaitent que la Région bruxelloise ne parle que d'une seule voix.

Les partenaires espèrent un accord d'ici une dizaine de

jours. Tous, en tout cas, ont en ligne de mire la date du 21 juillet avant laquelle la Région devrait avoir un gouvernement opérationnel. ■

PATRICE LEPRINCE
VANESSA LHUILLIER
